

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, sise domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	7 + 7	14
Total des voix : 17		

Date de convocation
10/04/2025

Délibération
n°25_04_B3_06

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Philippe MARANGES** (Castellane).

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon).

Ont donné pouvoir :

5 porteurs d'1 voix chacun : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Philippe MARANGES ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à Antoine FAURE ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Jacques AVANIAN

1 porteur de 2 voix : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Jacques ESPITALIER

1 porteur de 3 voix : **Jean-Charles BORGHINI** (Conseil régional) à Bernard CLAP

Programmation annuelle de la convention cadre entre le Parc du Verdon et la SCP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour les périodes 2014-2020 puis 2021-2026, et amendée d'un avenant en 2023. La convention prévoit notamment la contribution de la SCP aux actions et investissements permettant l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon et de ses affluents, mais aussi via l'avenant aux actions et investissements permettant de sécuriser l'accès à l'eau, d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et superficielles et d'accompagner les adaptations aux changements climatiques. Cette contribution apporte un soutien non négligeable aux communes souhaitant mettre en place des infrastructures efficaces, et permettra à terme de maintenir et améliorer la qualité, d'alléger le traitement de l'eau utilisée par la SCP pour l'alimentation en eau potable, de réaliser des économies d'eau ou d'intervenir de manière plus pertinente grâce à une meilleure connaissance des milieux.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :

- Moyens financiers (à hauteur de 350 000 €/an pour l'assainissement + montant prévu pour l'avenant)
- Moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité la poursuite et le développement, dans le cadre du SAGE.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel annuel défini conjointement entre le syndicat mixte du Parc et la SCP. Ce programme est décliné par une programmation annuelle d'actions.

Il est proposé de valider le bilan 2024 et le programme opérationnel prévisionnel de 2025 (*documents joint en annexe*).

- Bilan 2024 :

- ✓ 69 953€ dépensés sur 350 000€ : pour le schéma des lacs, des bus pour les scolaires pour visiter le Tholonet, 4 des projets de stations d'épuration en cours sur le territoire (éco-hameau de Trigance, Ginasservis, Rougon et Aiguines)
- ✓ 21 jours d'expertise sur 30 : estimation des besoins en eau du verger conservatoire de Valx, étude de substitution de la ressource sur Trigance, accompagnement du poste REGAIN, travail sur les flux de matières sur le plateau de Valensole, accompagnement sur l'étude hydrogéologique de la ressource stratégique de Canjuers.

- Prévisionnel 2025 : (*Cf.tableau*)

- ✓ 687 931€ de dépenses conventionnées prévues : (350 000€ d'enveloppe annuelle plus report des années 2021-2022 accordé dans l'avenant à la convention)
 - 9 projets assainissement
 - 2 projets SDAEP (schéma directeur eau potable)
 - Bus scolaires pour visite du site du Tholonet
 - Pose de piézomètres (réseaux de suivis)

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20250417-DEL25_04_B3

... / ...

o Réfections de réseaux

o Protections, mises aux normes et amélioration de captage AEP

✓ Fond d'aide au conseil : poursuite des projets démarrés en 2024. 17.5 jours sollicités sur 30 disponibles.

Le programme de répartition des financements prévu pour 2025 est susceptible d'être modifié par l'ordre de sollicitation des communes concernées et de présentation des justificatifs et dossiers complets.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver la programmation ainsi présentée et figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer les conventions d'aide financière entre les porteurs de projet, la SCP et le Parc du Verdon
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*

DEL25_04_B3_06



Annexe DEL25_04_B3_06

Prévisionnel des aides SCP 2025

Référence	Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (en € HT)	Montant restant à la charge du maître d'ouvrage	Montant convention	Versements prévisionnel 2025
ASS 500EH	STEP de Rougon	Avenir Rougon	552 566	212 068	106 034	19 086
ASS 1600 EH	STEP de Ginaservis	Ginaservis	2 537 360	798 410	250 000	107 800
ASS 60EH : 150 EH	STEP Châteauvieux	Sivom nord Artuby	437 187	162 387	81 194	30 236
ASS 195 EH	STEP Peyroules Village	Peyroules	313 505	83 447	41 723	30 011
ASS	Optimisation STEP AUPS	Aups	90 000	44 000	18 000	Elements de dossier manquants
ASS 190 EH	STEP de La Garde	La Garde	550 000	165 000	82 500	
ASS Tranche 1	Réseau transfert, MOE,	Thorame-basse	477 405	173 060	86 530	21 200
AEP Tranche 1	Captage de l'Ajasson, AEP	Thorame-basse	588 621	201 011	100 506	24 624
ASS 4000EH	STEP St André les Alpes	St André	703 906	211 578	105 789	103 673
ASS 450EH	STEP Bargème	Dracénie Provence Verdon	286 766	114 706	57 353	14 052
ASS 700EH	STEP de la Roque	Dracénie Provence Verdon	393 423	157 369	78 685	19 278
ASS code 109	STEP Vinon sur Verdon Phosphore	DLVA	55 000	38 500	11 000	2 695
ASS code 65	STEP Valensole village	DLVA	4 631 000	1 397 000	250 000	61 250
ASS code 64	STEP Valensole Chabrand	DLVA	37 400	14 300	7 150	1 752
ASS	STEP ST Laurent	DLVA	435 157	175 183	87 031	85 291
SDAEP	SDAEP intercommunal prorata superficie	DLVA	249 327	124 664	49 865	48 868
DUP code 1	DUP Allemagne les mouillères	DLVA	6 600	6 600	1 320	1 294
RESEAUX code 3	Allemagne	DLVA	220 000	66 000	33 000	8 085
SUIVIS Code 115	Turbidimètres	DLVA	22 500	11 250	4 500	1 103
DUP / ACC Code 116	Brunet	DLVA	77 000	23 100	11 550	2 830
DUP / ACC code 30	Valensole	DLVA	51 700	25 850	10 340	2 533
RESEAUX code 124	Esparron de verdon La Vière	DLVA	57 200	17 160	8 580	2 102
COMPTEURS code 125	Gréoux les bains	DLVA	16 500	16 500	3 300	3 234
RESEAUX code 126	Gréoux les bains Trian	DLVA	77 000	23 100	11 550	2 830
RESEAUX code 128	Gréoux les bains Maurines	DLVA	199 100	59 730	29 865	7 317
SECURISATION code 104	Gréoux les bains Pigette	DLVA	236 500	70 950	35 475	8 691

Annexe DEL25 04 B3 06